

Ref : CA2024/82

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2025 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 décembre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3*  
*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023 relative aux modalités actualisées d'organisation à distance des instances collégiales de l'Université Bordeaux Montaigne,*  
*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*  
*Vu les avis rendus respectivement par le comité social d'administration et le conseil académique de l'université,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Entendu l'exposé de Monsieur le président et de Madame la directrice générale des services,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

#### ➡ DÉCIDE :

##### **Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la campagne d'emplois 2025, telle que définie selon le document figurant ci-joint.

##### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 06/12/2024.*

Membres présents	24
Membres représentés	11
Abstention (s)	15
Votants	20
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	20
Pour	19
Contre	1

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.



Publié le :

10 DEC 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

10 DEC. 2024